

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 27 JUIN 2022 A 18H30

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juin à 18h30 le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 14 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER.

ABSENTS EXCUSES : M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mme Maud TERRACOL.

POUVOIRS DE VOTE : M. Florian CAMPOURCY à M. Maurice LEBOUTET, Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

- **Installation du nouveau conseil municipal**

Le Maire indique que Monsieur Richard DOUDET l'a informé de sa décision de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal par courrier en date du 11 juin 2022.

Cette démission devient définitive dès sa réception par le Maire qui doit obligatoirement en informer le représentant de l'Etat. En vertu de l'article L.270 du Code électoral, dans les communes de plus de 1 000 habitants « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Lisa RODRIGUES est donc installée comme conseillère municipale et son nom est ajouté en fin de tableau.

- Le procès-verbal du Conseil municipal du 11 avril 2022 est adopté à l'unanimité.
- Le Maire donne lecture à l'assemblée des devis signés depuis le 16 avril 2022.

Modification de la composition des commissions communales.

Le Maire explique que suite à l'arrivée de Lisa RODRIGUES au sein du Conseil municipal, il est nécessaire de modifier la composition des commissions communales.

COMMISSIONS	MEMBRES
Bâtiments	S. COUTURIER
	J-Y DESBORDES
	G. ROQUES
	M-F TALLANDIER
	P. COLOMBET

Bulletin municipal et communication	J-C ARTIAGA
	C. DUTHU FILLOUX
	E. GARNIER REY MBAUT
	I. MONTAGNE
	L. RODRIGUES
CCAS	C. DUTHU-FILLOUX
	I. MONTAGNE
	P-B PETITCOLIN
	A. MALISSEN
Conseil municipal des jeunes	M. MUNOZ
	S. BAZO
	A. BROUSSAUD
	L. RODRIGUES
	A. MALISSEN
Culture	J-C. ARTIAGA
	P-B PETITCOLIN
	L. RODRIGUES
	M-F TALLANDIER
	M. TERRACOL
	C. SANSONNET
Eclairage public	J-C SAINTONGE
Environnement	G. ROQUES
	F. CAMPOURCY
	E. GARNIER-REY MBAUT
	M. MUNOZ
	J-C SAINTONGE
	M. TERRACOL
Finances	Z. ANTARI
	A. BROUSSAUD
	P-B PETITCOLIN
	M-F TALLANDIER
	M. TERRACOL
	C. SANSONNET
Vie associative + gestion des salles + mutualisation du matériel	J-C. ARTIAGA
	S. COUTURIER
	C. DUTHU-FILLOUX
	I. GAUD
	I. MONTAGNE
	S. CARON-DESPRES
Grands projets	J-C ARTIAGA
	F. CAMPOURCY
	S. COUTURIER
	G. ROQUES
	M-F TALLANDIER
	P. COLOMBET
	C. DUTHU-FILLOUX
Affaires générales (manifestations, marchés, marchés de pays)	J-C ARTIAGA
	J-Y DESBORDES
	I. GAUD
	M-F TALLANDIER
	S. CARON-DESPRES
	C. DUTHU-FILLOUX
Solidarité, bien-vivre ensemble	I. GAUD
	I. MONTAGNE
	P-B PETITCOLIN
	L. RODRIGUES
	C. SANSONNET

Urbanisme	G. ROQUES
	J-Y DESBORDES
	E. GARNIER-REYMBAUT
	P-B PETITCOLIN
	C. SANSONNET
Vie scolaire et enfance jeunesse	S. BAZO
	Z. ANTARI
	F. CAMPOURCY
	E. GARNIER-REYMBAUT
	M. MUNOZ
	M. TERRACOL
	A. MALISSEN
Voirie / espaces verts / embellissement	M-F TALLANDIER
	A. BROUSSAUD
	F. CAMPOURCY
	S. COUTURIER
	J-Y DESBORDES
	E. GARNIER-REYMBAUT
	J-C SAINTONGE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Révision des tarifs périscolaires.

Zohra ANTARI expose au Conseil municipal les tarifs proposés par la commission des finances qui a eu lieu le 13 juin dernier.

Le transport scolaire :

Concernant les collégiens, la Commune est transparente et refacture aux parents les montants facturés par la Région.

Concernant les enfants fréquentant les écoles communales, il est proposé que le montant de la participation communale soit maintenu.

La restauration scolaire :

Elle explique que la commission a pris en compte les augmentations des prix de :

- l'alimentation, environ 18 %.
- des énergies.

Elle informe qu'il n'est pas possible de répercuter l'ensemble des coûts supplémentaires et que la commission propose d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire de 5 %.

Elle détaille les tarifs proposés par tranches et par catégories :

Tranche de tarification QFC	Tarifs applicables par repas aux enfants résidant sur la Commune
1 ^{ère} tranche QFC – de 0 à 720 €	2,80 €
2 ^{ème} tranche QFC de 721 à 1 000 €	2,86 €
3 ^{ème} tranche QFC de 1 001 à 1 150 €	2,91 €
4 ^{ème} tranche QFC de 1 151 à 1 400 €	2,97 €
5 ^{ème} tranche QFC à partir de 1 401 €	3,13 €
Crèche	3,26 €

Personnel communal, du RAM, et de la crèche	4,20 €
Enfants hors commune	4,30 €
Enseignants	7,04 €
ALSH : repas et goûters	9,29 €
Résident du Foyer de vie : repas du midi	6,50 €
Résident du Foyer de vie : repas du soir	6,00 €

Pour information, le coût des repas pour les enfants hors commune est augmenté de 10 %.

La garderie scolaire :

PAR ENFANT ET PAR PRESENCE	ENFANT RESIDANT SUR LA COMMUNE	ENFANT RESIDANT HORS COMMUNE
Garderie du matin ou du soir	1,28 €	1,49 €

Une augmentation de 2% est proposée au Conseil municipal.

Pierre COLOMBET intervient concernant le prix du repas des enseignants, qu'il trouve cher et disproportionné par rapport au tarif applicable au personnel communal, et supérieur au prix de revient du repas. Il demande si c'est un tarif encadré ?

Zohra ANTARI lui répond qu'il n'y a aucun enseignant qui déjeune au restaurant scolaire.

Le Maire explique que cette différenciation de tarifs a été effectuée il y a longtemps quand les enseignants bénéficiaient de plateaux livrés à l'école. Il indique également que les enseignants sont mieux rémunérés que le personnel communal.

Christian SANSONNET intervient pour constater que diverses denrées augmentent (gaz, électricité, alimentation) mais il se dit gêné que la mécanique soit toujours la même à savoir : augmenter les tarifs et les recettes au lieu de diminuer les dépenses. Il poursuit en disant que l'inflation va continuer avec les problèmes géopolitiques et se demande si les collectivités pourront continuer à augmenter les recettes qui pressurisent les contribuables ? Il rappelle qu'à Bosmie, les finances sont saines mais qu'il faudrait réfléchir à trouver des pistes de réduction de dépenses.

Zohra ANTARI lui répond que le Conseil est preneur de toutes les idées permettant de réduire les dépenses, car si l'augmentation des denrées alimentaires est de 18 %, concernant l'énergie, les dépenses pourraient doubler. La commission a proposé une augmentation de 5 %.

Gilles ROQUES répond qu'il voudrait connaître une collectivité qui est aujourd'hui en capacité de réduire ses dépenses. Il pense que c'est impossible, vu les augmentations décrites.

Christian SANSONNET lui répond qu'il n'est pas d'accord avec lui. Mais que ce n'est pas le débat aujourd'hui.

Le Maire rappelle que concernant le prix des repas, il faut prendre en compte le personnel (qui n'est selon lui ni trop payé ni trop nombreux), les denrées (sachant que le cuisiner gère bien et qu'il fait au plus serré) et les dépenses énergétiques. Il pense qu'en proposant 5 %, la commission a été très raisonnable et que l'année prochaine le prix de revient du repas ne sera plus de 6,40 € mais plutôt aux alentours de 8 €. Tous les ans le « delta » pris en charge par la Commune augmente.

Gilles ROQUES demande si l'objectif est de rogner sur les services à la population ?

Christian SANSONNET lui répond que ce n'est pas la question, mais qu'il faut essayer de fonctionner autrement qu'en augmentant les recettes.

Le Maire indique qu'à Limoges, les quantités dans les assiettes ont été réduites, et il affirme que ce n'est pas son souhait.

Gilles ROQUES dit qu'à Limoges les services sont réduits et que les impôts augmentent.

Pierre COLOMBET indique que beaucoup de collectivités qui construisent des bâtiments publics réfléchissent à faire des bâtiments autonomes en énergie avec des panneaux photovoltaïques notamment. Il pense que sur ce volet, il y a une vraie réflexion à mener.

Le Maire lui répond qu'effectivement aucun bâtiment n'est équipé en panneaux solaires mais que la Commune a toujours travaillé avec le SEHV au niveau énergétique.

Les délibérations concernant les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie sont adoptées à la majorité de 19 voix pour et 3 abstentions (Pierre COLOMBET, Alexandra MALISSEN, Christian SANSONNET).

Subventions aux associations.

Jean-Christophe ARTIAGA propose à l'assemblée d'attribuer les subventions aux associations communales comme suit :

	Libellé	REALISATIONS 2021	PROPOSITIONS 2022
Article 6574	A.C. DE CHASSE	350,00 €	350,00 €
	AMICALE LAIQUE	1 550,00 €	1 550,00 €
	ARTS ET CULTURE	700,00 €	700,00 €
	A.S.A.B.C	1 650,00 €	1 650,00 €
	PETANQUE	400,00 €	400,00 €
	CONSEIL LOCAL DES PARENTS D'ELEVES	450,00 €	450,00 €
	CYCLO-CLUB	360,00 €	360,00 €
	KUNG-FU	550,00 €	550,00 €
	PREVENTION ROUTIERE	50,00 €	50,00 €
	RENCONTRES CREATIVES	1 000,00 €	1 000,00 €
	CONCILIATEURS DE JUSTICE	65,00€	65,00 €
	L'AIGUILLAGE	-	250,00 €
	JA ISLE-BOSMIE JUDO	-	250,00 €
		TOTAL	7 125,00 €

Il signale que deux nouvelles associations sont subventionnées : L'Aiguillage et la JA Isle Bosmie-Judo, ce qui représente une augmentation de 7% par rapport à 2021.

La délibération est adoptée à la majorité de 19 voix pour et 3 abstentions (Pierre COLOMBET, Alexandra MALISSEN, Christian SANSONNET).

☑ Cession de la parcelle cadastrée AN 238 située allée des Bleuets.

Le Maire rappelle que lors de la séance du 20 septembre 2021, le Conseil municipal a décidé de déclasser une parcelle située au fond de l'allée des Bleuets afin de la céder à Monsieur et Madame LARCHER.

Cette parcelle a été cadastrée AN 238 par le Centre des Impôts Fonciers, et sa contenance cadastrale a été fixée à 41 m² par procès-verbal de bornage.

Le Pôle d'évaluation domaniale a estimé le prix de cette parcelle à 300 €.

Il propose au Conseil municipal de suivre l'avis des Domaines et de céder la parcelle AN 238 à Monsieur et Madame LARCHER au prix de 300 €, sachant que cette parcelle ne dessert que les propriétés des demandeurs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

☑ Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AS 135 située allée des Grillons.

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 28 février dernier, le Conseil municipal a décidé de déclasser une parcelle située dans l'allée des Grillons afin d'en céder une partie à Madame Tiphanie FAVRIE et Monsieur Guillaume COTTON.

Cette parcelle a été cadastrée AS 135 par le Centre des Impôts Fonciers.

Le bornage est en cours afin de déterminer la superficie que les demandeurs souhaitent acquérir.

Le Pôle d'évaluation domaniale a estimé le prix de cette parcelle à 18,70 € le m².

Il propose au Conseil municipal de fixer le prix à 12 € le m² et de céder une partie de la parcelle cadastrée AS 135 à Madame Tiphanie FAVRIE et Monsieur Guillaume COTTON.

Isabelle GAUD demande pourquoi le prix proposé est inférieur ?

Le Maire lui répond que ce terrain n'a aucune utilité pour la Commune et que cela fait moins de terrain à entretenir. Ce tarif permet d'avoir une cohérence avec les autres cessions en cours.

Arnaud BROUSSAUD demande combien coûtent les bornages ?

Le Maire lui répond entre 800 et 900 €, mais précise que ce sont les demandeurs qui paient les frais de bornage et d'actes. Cela ne coûte rien à la Commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

☑ Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AP 174 située impasse des Bruyères.

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 28 février dernier, le Conseil municipal a fixé le prix de la parcelle à 12 € le m² afin de céder une partie de la parcelle à des propriétaires riverains.

Madame DESJOBERT a fait part de son souhait d'acquérir également une partie de cette parcelle.

Il propose au Conseil municipal de maintenir le prix à 12 € le m² et de céder une partie de la parcelle cadastrée AP 174 à Madame DESJOBERT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

☑ Création d'un poste sur emploi non permanent pour besoins saisonniers.

Le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter un agent à temps complet, du 8 au 29 juillet 2022 inclus, afin d'assurer l'entretien des locaux durant l'été.

Isabelle GAUD demande si c'est « job d'été » pour un étudiant ?

Le Maire lui répond que c'est une personne qui a l'habitude de faire des remplacements aux écoles qui sera retenue.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

☑ Création de postes sur emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité.

Le Maire informe le Conseil municipal que le recrutement deux agents contractuels sur emplois non permanents est nécessaire afin d'assurer :

- le service des repas au restaurant scolaire et la surveillance des enfants de l'école maternelle de 12h30 à 14h00 (1h30 / jour) du 1^{er} septembre au 18 décembre 2022 inclus, (4,97/35^{ème}),
- l'aide aux devoirs à l'école élémentaire (1h00 par jour) du 12 septembre au 18 décembre 2022 inclus (2,57/35^{ème}).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

☑ Création de deux postes d'adjoint technique territorial contractuels.

Le Maire propose au Conseil municipal de créer deux postes d'adjoint technique territorial contractuels pour une durée de 6 mois pour remplacer deux agents qui vont quitter la collectivité le 31 août et le 30 septembre.

Arnaud BROUSSAUD demande combien il y a d'agents aux services techniques ?

Le Maire lui répond qu'il y a 7 agents + le responsable.

Christian SANSONNET demande s'ils ont toujours été ce nombre ?

Le Maire lui répond que oui, mais que malheureusement il y a un agent arrêté depuis longtemps, et certains ont des restrictions médicales.

Christian SANSONNET remarque qu'en étant à effectif constant, et sachant que le matériel utilisé a évolué et s'est perfectionné, est-ce que la masse de travail n'a pas diminué ?

Le Maire lui répond que le matériel est plus performant mais que la Commune n'utilise plus de produits phytosanitaires pour désherber, et donc cela représente une augmentation importante de la charge de travail des services techniques.

Christian SANSONNET demande si on peut quantifier la charge de travail liée au passage du désherbant ?

Le Maire lui répond que la Commune n'en utilise plus depuis plusieurs années, ce qui oblige donc les agents à revenir très régulièrement au même endroit pour enlever l'herbe.

Le Maire explique que malgré l'achat d'une balayeuse, il y a plus de travail. Il y a un débat au sein de la population entre ceux que se moquent d'avoir de l'herbe devant chez eux et ceux qui trouvent honteux d'avoir des trottoirs non entretenus.

Christian SANSONNET ne comprend pas pourquoi malgré les acquisitions, les agents mettent plus de temps. Il dit que finalement la Commune est pénalisée d'investir dans des acquisitions de matériel.

Le Maire lui répond que c'est l'arrêt du désherbant qui fait perdre du temps mais que l'acquisition de la balayeuse leur fait gagner du temps.

Gilles ROQUES dit que le « Zéro Phyto » est rentable pour l'environnement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Demandes de subventions au Conseil Départemental et au Syndicat Energies Haute-Vienne pour la rénovation de l'éclairage du stade de football.

Le Maire explique au Conseil municipal que dans le cadre des travaux de construction de vestiaires et d'un local de convivialité au stade, il apparaît nécessaire de renouveler l'éclairage du terrain car il est vétuste et énergivore.

La société BATIFOIX a établi un devis d'un montant de 15 750 € HT soit 18 900 € TTC.

Il propose au Conseil municipal de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental et du Syndicat Energies Haute-Vienne.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Approbation de l'étude de faisabilité relative à l'aménagement de la cour de l'école élémentaire.

Gilles ROQUES et le Maire présentent à l'assemblée l'étude de faisabilité relative à l'aménagement de la cour de l'école élémentaire.

Le Maire précise qu'une présentation de ce projet à l'association des parents d'élèves est prévue.

Christian SANSONNET demande s'il y a une estimation financière ?

Gilles ROQUES lui indique que le montant est précisé dans la synthèse et que le montant des travaux s'élève à 574 758,72 € TTC.

Le Maire précise qu'il reste certains points concernant l'accessibilité à prendre en compte et qu'avec l'évolution du prix des matériaux, ce projet qui pourrait être réalisé dans deux ans, c'est-à-dire pendant les vacances scolaires 2024, coûtera selon l'architecte environ 672 000 € TTC.

Gilles ROQUES dit que ce projet sera subventionné.

Le Maire explique qu'effectivement la Commune pourrait percevoir des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, car c'est un projet qui se veut écologique et qu'il n'y aura aucune eau pluviale qui sera rejetée au ruisseau. Mais également de la part de l'Etat dans le cadre de la DETR et du Conseil Départemental.

Isabelle GAUD remarque que l'équipe enseignante est très impliquée.

Zohra ANTARI répond qu'effectivement les enseignants sont ravis de ce projet, elle souligne le travail de l'architecte paysagiste qui a répondu à toutes les demandes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

☑ Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'aménagement de la cour de l'école élémentaire.

Le Maire sollicite le Conseil municipal afin de demander une subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en vue de financer les travaux d'aménagement de la cour de l'école élémentaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

☑ Signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATEC87 pour l'étude de faisabilité pour l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et du zonage pluvial.

Le Maire sollicite le Conseil municipal afin de l'autoriser à :

- Signer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATEC pour l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et du zonage pluvial.
- Lancer la consultation pour retenir le bureau d'études.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

☑ Signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATEC87 pour la réhabilitation de l'Orangerie.

Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à :

- Signer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATEC87 pour la réhabilitation de l'Orangerie.
- Lancer la consultation d'architectes.

Il présente l'étude de faisabilité établie par l'ATEC87.

Isabelle GAUD demande quelle est la superficie de ce projet ?

Le Maire lui répond 192 m².

Pierre COLOMBET demande si une démarche environnementale est envisagée vu la superficie de la toiture, avec l'installation de panneaux solaires ? Il demande si cela peut être inscrit dans le cahier des charges ?

Le Maire lui répond qu'il n'y a aucun problème, il précise qu'il aimerait que le SEHV nous donne son avis, car ils sont plus spécialisés. Il est évident que le volet énergétique doit être pris en compte, d'autant que cette salle ne sera pas utilisée quotidiennement.

Alexandra MALISSEN demande si un point cuisine est prévu, notamment dans le cadre de vernissages d'expositions ?

Le Maire lui répond qu'il y a un local comme au gymnase, où un frigo pourra être installé, éventuellement un micro-ondes, mais il n'y a pas de cuisine prévue dans le projet.

Alexandra MALISSEN demande s'il y a une réflexion pour louer cet espace pour des mariages ?

Le Maire lui répond que ce n'est pas prévu actuellement mais que cela reste à réfléchir. Il ajoute que la salle Bizet est très peu louée.

Le projet est estimé à 884 000 € actuellement, d'ici le lancement des travaux sans partie cuisine, le projet atteindra sans doute le million d'euros, sans compter le déplacement du terrain de pétanque.

Un hangar pour la pétanque pourrait coûter entre 200 et 250 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Approbation du règlement du concours des illuminations de Noël.

Caroline DUTHU-FILLOUX présente au Conseil municipal le règlement du concours des illuminations de Noël.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Signature d'une convention avec la Communauté de communes du Val de Vienne relative au site VTT « Val de Vienne Tour » répartissant le rôle des collectivités partenaires en matière d'entretien des parcours et de leur promotion.

Jean-Christophe ARTIAGA présente la convention avec la Communauté de communes du Val de Vienne concernant le site VTT « Val de Vienne Tour » répartissant le rôle des collectivités partenaires en matière d'entretien des parcours et de leur promotion.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Jury d'assises 2023

6 électeurs sont tirés au sort.

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour avec l'accord des membres du Conseil municipal.

Avenant à la convention de partenariat relative au fonctionnement et aux moyens du réseau de la lecture publique en Haute-Vienne avec le Conseil Départemental.

Le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer un avenant à la convention avec le Conseil Départemental concernant le fonctionnement du réseau de lecture publique en Haute-Vienne. Cet avenant prévoit principalement la mise en service d'un catalogue collectif via un portail internet grand public dédié.

Le Maire en profite pour remercier les bénévoles qui œuvrent au sein de la bibliothèque communale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Admission de créances en non-valeur.

Le Trésorier a informé la Commune que certaines créances sont irrécouvrables malgré les relances de la Trésorerie et de la Mairie, et les procédures contentieuses. Il s'agirait d'admettre en non-valeur 82,40 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses.

- Le Maire informe l'assemblée que Mathieu BECHADE est papa d'un petit Raphaël, et que Florian CAMPOURCY est papa d'une petite Margaux.

- Le Maire donne des informations au Conseil municipal concernant l'arrêt des travaux au cabinet paramédical. En effet, quand les travaux de terrassement ont débuté, l'entreprise a découvert des câbles électriques de basse et moyenne tension et des câbles d'éclairage public. Les travaux sont donc suspendus jusqu'à ce que les câbles soient déplacés. Ces travaux d'un montant de 30 000 € sont pris en charge par Enedis, et les frais liés au réseau d'éclairage public seront pris en charge par la Commune. Cependant, les travaux sont arrêtés pour 4 à 5 mois.
- Jean-Christophe ARTIAGA invite l'assemblée à regarder la plaquette « Un été à Bosmie » qui retrace les événements de juillet et août.
- Marie-France TALLANDIER informe le Conseil municipal que l'écluse pour réduire la vitesse rue de Lestrade est en cours de réalisation, et que le ralentisseur rue de la Salesse sera installé prochainement.
- Caroline DUTHU-FILLOUX rappelle les dates des marchés de pays : vendredi 1^{er} juillet, vendredi 29 juillet et vendredi 26 août.
- Christian SANSONNET constate que les jeunes font toujours des dégradations au gymnase, et se dit surpris de la réaction des gendarmes qui disent ne rien pouvoir faire.

Le Maire lui répond qu'un arrêté interdisant les rassemblements sous le gymnase a été pris à la demande des gendarmes.

Pierre COLOMBET demande si la Commune a porté plainte ?

Le Maire lui répond que oui.

- Jean-Claude SAINTONGE demande s'il ne serait pas judicieux de diminuer le temps d'éclairage public afin de réaliser des économies ?

Le Maire lui répond que cela peut être envisagé.

- Isabelle GAUD rappelle qu'il manque toujours des signaleurs pour le Tour du Limousin qui passera sur la Commune le 19 août prochain entre 12h00 et 15h00.
- Sophie BAZO salue le travail remarquable effectué pour que la fête des écoles puisse avoir lieu ce week-end par l'association des parents d'élèves, et les services techniques de la Commune.

Elle revient également sur le Conseil d'école de la maternelle qui a eu lieu le 14 juin, qui a été marqué par un retour à la normale sur la fin d'année, avec notamment des sorties scolaires qui ont pu avoir lieu. L'épisode de chaleur a été géré sans trop de difficultés puisque la Commune bénéficie à présent d'espaces climatisés permettant de proposer des solutions de repli en cas de canicule.

- Zohra ANTARI revient sur le Conseil d'école de l'élémentaire qui a eu lieu le 23 juin. L'équipe enseignante est également contente de vivre une fin d'année normale, puisque le voyage de fin d'année a pu avoir lieu ainsi que toutes les sorties. Les effectifs sont constants : environ 169 enfants. Les CM2 ont visité l'usine Lacaux et tout le monde était ravi. Le projet de la cour d'école unit encore plus l'équipe qui est déjà très soudée, ils ont hâte de voir le projet se concrétiser, car la Directrice est également dans une démarche écologique.

A Bosmie-L'Aiguille, le 13 juillet 2022

Le Maire

Maurice LEBOUTET

Le secrétaire de séance

Pierre-Bernard PETITCOLIN

